



## Arrêt de travail pour maladie jour carence

Par **claudio4691**, le **24/11/2012** à **11:35**

Bonjour,

j'ai quelques questions à poser.

J' ai été hospitalisé un dimanche. Donc l'arrêt maladie est daté de ce jour.

La CPAM a déduit les 3 jours de carence à partir de ce dimanche. Par contre mon employeur les a déduit à partir du lundi. Est-il dans la légalité? Je n'arrive pas à trouver un texte clair spécifiant que les jours de carence doivent être les mêmes pour la CPAM et l'employeur.

Pour les indemnités complémentaires employeur, comment le calcul doit-il être fait? Doit-il reprendre le même salaire brut cumulé des 3 derniers mois comment donné sur l'attestation de salaire fournie à la CPAM? Ou bien doit-il prendre comme base le brut augmenté des primes et des heures supplémentaires des 12 derniers mois comme je l'ai lu sur un site. D'ailleurs, la prime d'expérience doit elle être aussi englobée dans cette déclaration (chose qui n'a pas été faite dans mon cas).

Merci d'avance pour vos réponses.